

ous devons gagner la bataille du blé

La Préfecture communique :

Sous la caresse légère du vent, les tiges vertes, espoirs des moissons futures, ondulent mollement, et leur lent mouvement de marée fait rêver d'épis d'or, gonflés de grains et alourdis de promesses. Encore quelques mois, quelques semaines d'effort et de patience, et nous connaissons, devant nos greniers remplis, l'apaisement des lendemains sûrs.

Mais d'ici là ? Ce dernier quart d'heure de la bataille du blé, encore faut-il que nous le puissions tenir.

Paysans, depuis l'armistice, chaque printemps a vu se poser l'angoissant problème de la suture et, chaque fois, la situation s'est révélée plus grave qu'au cours de la campagne précédente.

Le printemps de 1944 n'a pas dérogé à cette règle.

Les livraisons de blé depuis le mois de janvier sont inférieures aux besoins de la population civile. Le ravitaillement a donc été assuré par des prélèvements compensateurs sur les stocks existants. Toutefois, du fait même de l'amenuisement de ces stocks et de leur dissémination sur tout le territoire du département, le réapprovisionnement de certaines boulangeries s'est avéré difficile.

Il faut que les producteurs de blé sachent bien que la situation est grave et pourrait devenir critique si les dernières livraisons de blé n'étaient pas effectuées d'urgence.

L'an passé, la récupération a produit 45.000 quintaux, représentant la consommation du département pendant quarante-cinq jours. Cette année, elle peut et doit donner les mêmes résultats.

En présence d'événements qui rendent indispensable l'étroite et fraternelle union de tous les Français, rapprochés par le malheur et les épreuves communes, l'heure n'est plus aux egoïsmes.

Jusqu'au dernier kilo, jusqu'au dernier grain, le blé encore disponible doit prendre le chemin de la coopérative ou de la minoterie. C'est à ce prix seulement que nous pourrions attendre la moisson qui se prépare.

Relèvement du prix du papier-timbre et des passe-ports

Le 1^{er} juin entreront en vigueur certaines dispositions de la loi de réforme fiscale du 31 janvier dernier. En conséquence, à cette date, les tarifs des timbres de dimension et du papier timbré, actuellement fixés par le code du timbre à 36, 24, 18, 12, 9 et 6 frs, seront respectivement portés à 48, 32, 24, 16, 12 et 8 frs.

ABONNEMENTS
Prix unique :
Un an... 50 francs
Téléphone 5
C/c. P. Limoges 267.19

L'INDÉPENDANT

Direction et Administration : 108, rue Neuve-d'Argenson

ANNONCES
la ligne
Chronique locale 5 fr.
Annonces classées 4 »
— judiciaires 6 »
— commerciales 3 50

D'une semaine... à l'autre

Dans sa résidence de l'Île-de-France, le Maréchal a reçu une délégation de la corporation agricole de Seine et Seine-et-Oise.

— Le consulat allemand à Tanger va être fermé.

— Sur le front italien, les Anglo-Américains attaquent avec acharnement.

— Des chefs de districts du ravitaillement, munis de pouvoirs étendus, rechercheront la fraude en matière de ravitaillement. Ils pourront effectuer des visites, de jour seulement, dans les locaux à usage d'habitation, en présence de l'occupant ou de son représentant et d'un officier de police judiciaire ou, à défaut, d'un officier municipal du lieu.

— On a arrêté, dans le port de Sète, cinq individus qui venaient de s'emparer, à bord du vapeur « Christina », de 10 000 paquets de cigarettes, de tabac, de savon et de différentes denrées destinées aux prisonniers de guerre.

— Les agressions aériennes continuent avec violence contre des localités du nord de la France. Nombreux morts et blessés à Boulogne et à Valenciennes.

— Des individus armés ont blessé grièvement M. François Desage, 63 ans, cultivateur à Mayaleix (Dordogne) et ont tué sa femme, qui travaillait dans un champ.

— L'ex-général de Gaulle a déclaré qu'il ne se considérait pas lié par les accords conclus entre Darlan et le général Mac Clark.

— Entre Vitebsk et Polotsk ont été découvertes des fosses communes contenant les corps de 2.000 Lettons fusillés par la Guépéou en juin 1941.

— 600 arbres fruitiers de toutes espèces et en plein rendement ont été coupés au ras du sol, par des vandales, dans un verger appartenant à M. Chevalier, à Duran (Gironde).

— Les faux policiers continuent à faire des dupes à Paris : ils dérobent 3 millions environ à M. Maurice Selmern, place Dancourt ; 1 million et demi à M. Raymond Cafaren, avenue Ledru-Rollin.

— 80 divisions anglo-américaines, concentrées dans le sud de l'Angleterre, seraient prêtes à tenter l'assaut du continent.

— Le correspondant de l'agence Reuter annonce que la situation en Chine est alarmante et il ajoute que des rumeurs circulent selon lesquelles le gouvernement du maréchal Tehang Kai Chek serait prêt à capituler.

— Alors que le front oriental est calme, la violence des combats continue en Italie méridionale, en direction de la ligne Fondi-Rico-Ponte-corvo.

— La Fête des Mères a été célébrée dimanche dernier jusque dans les plus petits villages.

— Dans sa résidence provisoire de l'Île-de-France, le Maréchal a reçu une délégation des mères de Seine-et-Oise.

— Le communisme accentue son emprise sur l'Afrique du Nord.

— Les bombardements anglo-américains continuent : à Tours, 126 morts, une centaine de blessés ; à Orléans, 103 morts, 87 blessés.

— Le Japon a déclaré le général Tojo, est prêt à porter à ses ennemis un coup décisif.

— La Banque de France va émettre un nouveau titre de coupure de 1000 francs.

— Les forces du maintien de l'ordre ont effectué de nombreuses captures parmi les bandes qui opèrent dans la région limousine.

Aggravation des sanctions pour dépassement de la consommation du gaz

Un arrêté renforce les sanctions pour le dépassement de la consommation de gaz. La durée de la fermeture sera de 6, 12 ou 30 jours pour un premier dépassement, selon l'importance de celui-ci.

En cas de première récidive, la durée de la fermeture sera le double de celle indiquée ci-dessus pour un dépassement de même importance, avec un minimum de 15 jours.

Pour les récidives, elle sera quadruple, avec le minimum d'un mois. En outre, la suspension de la fourniture du gaz jusqu'à la fin des hostilités peut être prescrite pour les abonnés ayant commis plusieurs dépassements particulièrement importants.

Ces dispositions sont applicables pour chaque abonné au dépassement effectué après le premier relevé de son compteur, suivant la publication du présent communiqué.

AVIS AUX ITALIENS DES CLASSES 1943-1944-1945

Les ressortissants Italiens nés dans les années 1923-1924-1925, qui ont leur domicile dans les Départements de la Gironde, Charente, Charente-Inférieure, Vienne, Haute-Vienne, Deux Sèvres, Dordogne, Landes, Basses-Pyrénées, sont invités à se présenter le plus tôt possible au Consulat Général d'Italie à Bordeaux, 84, rue La Croix-Blanche, munis de leurs documents personnels pour régulariser leur situation militaire.

Le présent avis concerne aussi les jeunes Italiens des classes 1943-1944-1945, qui ont déjà fait régulariser leur situation précédemment, et qui ont été déclarés aptes au service militaire.

Le Consulat est ouvert tous les jours, sauf dimanche et samedi après-midi, de 9 h. à 12 h. et de 15 à 18 h.

Le RAVITAILLEMENT GÉNÉRAL

Contrôle d'inscription des consommateurs pour l'approvisionnement en vin. — Les consommateurs ayant droit au vin (J3, A, T, C et V) sont tenus, pour pouvoir continuer à percevoir leur ration de vin de confirmer leur inscription, du 22 au 27 mai inclus, chez le fournisseur où ils sont déjà inscrits c'est-à-dire auquel ils ont remis leur coupon numéro 14 de la feuille semestrielle du 2^e semestre 1943.

Ils remettront à cet effet à ce fournisseur le coupon numéro 5 de Mai de la feuille semestrielle de leur carte d'alimentation.

Sont exclus de cette formalité les consommateurs qui ne sont pas inscrits, notamment :

1. Les producteurs dont la récolte assurait une réserve familiale équivalente ou supérieure à un hectolitre par personne vivant sur l'exploitation et à qui il n'a pas été délivré d'attestation valant autorisation d'inscription par le maire de leur commune.

2. Les personnes s'approvisionnant directement à la propriété et bénéficiaires des bons d'achat « P ».

L'attention des commerçants est attirée sur le fait qu'il s'agit d'un contrôle et non d'un renouvellement d'inscription ; par suite, il leur est formellement interdit de prendre des inscriptions nouvelles à l'aide du coupon précité.

Les détaillants devront coller les coupons recueillis sur des feuilles modèle 11, en établissant une feuille distincte par catégorie de consommateurs. Ces feuilles, totalisées et accompagnées d'un état récapitulatif, seront adressées, avant le 4 juin, dernier délai, au négociant grossiste qui les approvisionne habituellement.

Les négociants grossistes, qui ne devront eux-mêmes prendre aucun client nouveau, adresseront les feuilles modèle 11, jointes au bordereau récapitulatif, à M. le Délégué départemental du Comité central de Ravitaillement des Boissons, 1, rue Chillaud, à Périgueux, avant le 11 juin, terme de rigueur. Passé cette date, aucun envoi ne sera plus accepté.

Utilisation des tickets de pain dans certaines régions.

— Les feuilles de tickets de pain distribuées dans les trois départements de la région parisienne : Seine, Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, ainsi que dans les villes de Bordeaux, Lyon, Marseille, Nice et Toulouse sont, au point de vue de la texture, identiques à celles du modèle général, mais elles en diffèrent au point de vue couleur du papier et du fond.

Les titres délivrés dans la région parisienne et dans les grandes villes précitées sont valables dans tous les départements.

Les titres du modèle général sont valables dans les restaurants de la région parisienne et dans ceux des grandes villes susvisées.

Les consommateurs dotés de tickets du modèle général, venant passer quelques jours dans l'une des localités dotées de tickets du modèle spécial, pourront obtenir l'échange de leurs tickets en s'adressant à la mairie de la localité de séjour ou à tout autre

centre qui pourrait être désigné à cet effet

Leur attention est particulièrement attirée sur le fait que seuls les tickets adhérents à la souche seront acceptés à l'échange.

Opposition sur tickets volés. — Le Directeur départemental du Ravitaillement général de la Dordogne informe les commerçants qu'il fait opposition sur les tickets d'approvisionnement du 2^e trimestre 1944 de : Pâtes : Ticket de 10 kilogs numéros 34.336 à 35.035.

La présentation de ces tickets devra être signalée immédiatement à la Direction départementale du Ravitaillement général, Service des Titres d'alimentation, 7, rue Turanne, Périgueux, tél. 4.93.

CONSEIL MUNICIPAL de Bergerac

Séance du 22 mai 1944

Sont présents : MM. Dr du Sautre, maire ; Brisseau et Matignon, adjoints ; Millé Jalagutier, de Saint-Marc, Marcho, Cabarot, Cazenille, Sarrat, Branda, Foucaud, Linarès, Monseau, Javerzac.

M. Javerzac lit le procès-verbal de la dernière séance, lequel est adopté. Le Conseil décide que la ville participera par moitié, soit 15.500 francs, aux dépenses engagées pour l'extension du réseau électrique dans un nouveau quartier près Campréal, étant donné que, d'après le rapport de M. Javerzac, les habitants peuvent apporter un appoint important de légumes au ravitaillement de Bergerac.

Le Conseil admet l'application du nouveau barème des salaires 1944 au personnel auxiliaire de la ville, ce qui nécessite l'inscription au budget d'une somme de 330.000 francs pour environ 76 employés.

Il s'associe à la décision du Conseil de la Caisse d'Épargne de Bergerac, à l'instar de Libourne et Roubaix, de remettre un livret de caisse d'épargne avec 100 fr., à chaque enfant de la ville nouveau-né de parents français. Un bon sera remis pour chaque naissance, et l'expérience de Libourne prouve que 30 % des familles en profitent. La part de la ville sera de l'ordre de 10.000 fr.

Il renvoie pour étude (rapporteur M. de Saint-Marc), une demande d'institution de prêt au mariage présentée par M. Emile Robichon, président de la Jeunesse Ouvrière Chrétienne de la Poudrière.

La Société l'Ozone présente quatre requêtes :

1. Que la ville prenne à son compte les dépenses de réparations des bâtiments de l'usine. Accepté en principe, après examen du devis détaillé de l'entrepreneur M. Plazy.
 2. Que la ville prenne aussi à son compte les dépenses engagées pour le pompage électrique de secours.
 3. La Société fait des réserves sur la conclusion du rapport attribuant à sa négligence la détérioration du moteur à gaz pauvre et elle demande que la ville paie sa réparation.
 - Le Conseil estimant que le troisième point est contesté et que le deuxième en dépend, charge MM. Branda, Matignon et Linarès de rédiger la réponse à faire au contentieux.
 4. Enfin l'Ozone réclame le paiement d'une facture de 47.060 fr. pour l'électrification de l'usine. Le Conseil est d'avis d'examiner d'abord le mémoire fourni.
- M. Linarès est nommé membre de la Commission départementale du Travail. Après une longue discussion, le Con-

seil approuve le transfert de l'hôpital au collège des jeunes filles, déjà décidé par la Commission administrative.

En effet, une réunion des médecins de la ville, le rapport de l'économiste et celui de M. l'architecte Lacaze, concluent nettement à l'insécurité des malades par suite des récents bombardements qui ont sacagé l'établissement, lequel reste sous de nouvelles menaces.

Mais M. le maire fait remarquer que le transfert n'aura pas lieu encore, car il faut obtenir tout d'abord l'autorisation du service de santé et de l'Académie. Il démontre toutes les difficultés de ce transfert et de la nouvelle installation, alors surtout que le Collège des filles n'a pas été à l'abri des dégâts et qu'il peut encore être plus mis à mal.

Enfin le Conseil approuve une décision de la Commission de l'hôpital, d'achever la première tranche des travaux sanitaires, qui ne peuvent souffrir des bombardements, et il garantit l'emprunt nécessaire pour dépassement de crédit, pour la somme de 150.000 fr., emprunt qui sera consenti par la Caisse d'Épargne de Bergerac.

HÉMORROÏDES

Le double traitement magnésien donne d'excellents résultats

On dit le plus grand bien du traitement des hémorroïdes par le magnésium (Dragées de Magnogène et Suppo-Magnogène). Les élançements, les pesanteurs, le ténésme anal (sensation de striction de l'anus), sont généralement atténués et même supprimés. Les hémorrelés sont décoagés ? C'est un bien-être nouveau pour le malade. Demandez les Dragées de Magnogène à votre Pharmacien. Visa 1077 P. 8339.

Un jugement à méditer

Attendu d'un jugement prononcé par le Tribunal dans l'affaire qui opposait les époux X...

Attendu, que la dame X... a demandé fort gentiment à son mari de lui donner une certaine somme pour un placement sûr.

Attendu, que le sieur X... a catégoriquement refusé.

Attendu, que malgré ses insistances et tous les moyens aimables de persuasion auxquels elle a eu recours, la dame X... n'a pu faire changer d'avis son mari.

Attendu, qu'à bout d'arguments verbaux, la dame X... a délicatement posé un pot de fleurs de dimensions normales sur l'œil gauche du sieur X...

Attendu, qu'à la suite de ce léger contact, le dit œil gauche a cru devoir prendre une teinte assez foncée et s'est refusé avec obstination à rester ouvert.

Attendu, que c'est pour ces raisons, qui n'en sont pas, que le sieur X... poursuit sa femme en violences et voies de fait.

Attendu, que l'enquête ordonnée a démontré que la demande d'argent de la dame X..., avait pour but d'acheter des billets de la Tombola du livret de Caisse d'Épargne du Prisonnier.

Attendu, qu'il est prouvé que si le plaignant n'avait pas refusé d'acheter des billets, son œil gauche ne serait pas entré en contact avec les fleurs du pot et le pot lui-même.

Par ces motifs, le Tribunal Félicite la dame X..., pour son action rigoureuse.

Condamne le sieur X... aux dépens. Lui ordonne de prendre immédiatement 3 carnets complets de la Tombola. S'engage à acheter un autre pot de fleurs.

Chronique Locale

La Fête Nationale des Mères

A 10 h 45, au pied du Monument aux morts, en présence de MM. Cal la-d, sous-préfet ; le docteur du Seure, maire ; Morand Monteil aorat du bureau de Bergerac, président de l'Union Familiale ; les membres du bureau de cette Association et diverses notabilités de la ville, Madame Nogué déposa une gerbe de fleurs, au nom de toutes les Mères françaises qui ont perdu un ou plusieurs de leurs fils au cours de la guerre 1939-1940.

A 11 heures, des offices religieux furent célébrés en l'Eglise Notre-Dame et au Temple protestant.

A 15 h. 30, au Collège des garçons, eut lieu la remise des diplômes aux mères médaillées de la Famille française, dont on trouvera la liste plus loin.

Deux courtes allocutions furent prononcées. M. du Seure, maire, fit part de toute son admiration pour les mères et démontra que l'union dans la famille et l'union dans la Patrie étaient nécessaires pour triompher des difficultés ; M. Callard, sous préfet, parla du dévouement et de l'abnégation des mères de famille et termina par ces mots à leur adresse : « Nous mènerons le combat pour que la Patrie sorte forte des épreuves, grâce à vous, et pour nos enfants ».

A 16 h. 30, les enfants se dirigèrent vers le buffet où un goûter leur fut servi. Ainsi se termina la fête nationale des Mères, à Bergerac, qui, si elle ne revêt pas l'ampleur et la solennité des années précédentes, fut peut-être plus émouvante dans sa simplicité.

Liste des mères décorées de la médaille de la Famille française, le jour de la Fête des Mères 1944 à Bergerac.

- Médaille d'or**
Mme Goubault, née Chanaud Marie, à St-Vivien, 10 enfants.
- Médaille d'argent**
Bouret, née Dadaigne Hélène, à Bergerac, 9 enfants ; Chadeix, née Guyonnie Marie, à Nastringues, 8 enfants ; Chauve, née Lanxade Yvonne, à Lembras, 8 enfants ; Delbos, née Jabot Marie, à Couze-St-Front, 8 enfants ; Lalot, née Rumeau Marie, à Mouldy, 8 enfants ; Legrand, née Beaugier Marguerite, à Prigonrieux, 8 enfants ; Nadal, née Coulaud Marie-Louise, à Bergerac, 8 enfants ; Nicolaud, née Loret Léontine, à Bounlaques, 8 enfants ; Roland, née Monteil Germaine, à Naussannes, 8 enfants ; Saladin, née Bassard Berthe, à Pomport, 8 enfants ; Segalat, née Alary Emillie, à Lamozie-St-Martin, 8 enfants.

- Médaille de bronze**
Alary, née Turquaud Marie, à Lamozie-St-Martin, 6 enfants ; Andlauer, née Fleiss Charlotte, à Bergerac, 7 enfants ; Androu, née Guillot Louise, à Baneuil, 6 enfants ; Berger, née Chadourne Marie-Louise, à Pomport 7 enfants ; Besse, née Castaing Marie, à Molières, 6 enfants ; Bézies, née Jambon Mélanie, à St-Rémy, 5 enfants ; Boissier, née Vernot Jeanne, à Naussannes, 6 enfants ; Bonnet, née Lespinasse Yvonne, à Faurilles, 6 enfants ; Bornot, née Octavie Marie, à Creyssa, 6 enfants ; Bouquet, née Cheyroux Jeanne, au Fleix, 6 enfants ; Buys, née Dupuy Clémentine, à Gardonne, 6 enfants ; Castaet, née Brun Solange, à St-Antoine-de-Breuilh, 5 enfants ; Caminade, née Feyral Léontine, à Rampleux, 7 enfants ; Chadeau,

- née Raynaud Méline, à Bélaye, 6 enfants ; Chassagne, née Ambrun, à St-Germain-et-Mons, 6 enfants ; Colliot, née Viseiche Victorine, à d'Eymet, 5 enfants ; Combès, née Chort Antonette, à Lamozie-St-Martin, 5 enfants ; Cousinet, née Marie, à Saussignac, 6 enfants ; Dege, née Sabonret Madeleine, à Dege, 6 enfants ; Darrignac, née Brune, au Fleix, 5 enfants ; Desbrières, née Hassenot-Desnoages Odette, à Georges-de-Montclard, 5 enfants ; Desnoes, née Batiès-Raymonde, à Lignezie-St-Martin, 5 enfants ; Delmas, née Roche Maria, à Bergerac, 5 enfants ; Durand, née Fargue Léa, à St-Jean-des-Vignes, 5 enfants ; Durand, née Sylvain Marie, à St-Rémy, 5 enfants ; Eymar, née Sylvestre Jeanne, à Bergerac, 6 enfants ; Flan, née Faurilles, à N-Jals-et-Clottes, 5 enfants ; Fournier, née Boyer Marie-Thérèse, à Lembras, 6 enfants ; Fournier, née Pommer Louise, à Bergerac, 5 enfants ; Frettes, née Doudet Madeleine, à Sigoulès, 5 enfants ; Gillior, née Lhiac Marguerite au Buisson, 6 enfants ; Gonthier, née Latorière, à Liorac, 5 enfants ; Goudonnet, née Henriette, à Creyssa, 5 enfants ; Gros, née Delpech Marie-Jeanne, au Fleix, 5 enfants ; Houliat, née Marcelle, à Montcairet, 5 enfants ; Lamoignon, née Lousteau Marianne, à Cours-de-Piles, 5 enfants ; Laroche, née Pegot Jeanne, à Pessac-sur-Dordogne, 7 enfants ; Lasserre, née Fontaine, à la Faairie, commune de St-Agne, 5 enfants ; Mairesse, née Lomb Andréa, à Prigonrieux, 5 enfants ; Martigne, née Saignette Marie-Cécile, à Creyssa, 5 enfants ; Marty, née Mier-Marthe, à Lamozie-Montcairet, 7 enfants ; Mercier, née Dheilun, à St-Sabine, 5 enfants ; Mergh, née Stutzmann Sophie, à Ginestat, 5 enfants ; Merle, née Nouailles, à Naussannes, 5 enfants ; Moreau, née Mirabel Pétronille, à Saint-Py Villadeix, 5 enfants ; Montmeil, née Riva Lucienne, à Bergerac, 6 enfants ; Ollivier, née Lafaye Heliotte, à Tagnac-la-Crempe, 6 enfants ; Pouille, née Dejos Catherine, à Naussannes, 5 enfants ; Parade, née Lator Catherine, à St-Rémy, 6 enfants ; Petit, née Gouvet Céline, à Marçay, 6 enfants ; Pervieux, née Jeanne, à St-Pierre-d'Eyrand, 5 enfants ; Pralong, née Monpoulet, à Lalinde, 5 enfants ; Roux, née Roger Barrias Georgette, à Bergerac, 5 enfants ; de Souza, née Bouty, à Bayac, 5 enfants ; Tabanou, née blard Zélie, à Lalinde, 6 enfants ; Tamarre, née Delpech Gabrielle, à Prigonrieux, 5 enfants ; Vaque, née Anton Marie, à Bergerac 5 enfants ; Gnaud, née Dubois Marguerite, à R-my, 5 enfants ; Vigne, née Jeanne, à Lunas, 5 enfants.
- Un beau geste de solidarité.** — Sous l'impulsion de la ville, inspecteur du service de l'organisation Todt, une collecte a été faite parmi le personnel de cette organisation. Un chèque de 8.330 francs a été remis par une délégation de personnel à Mme Barbery, dont la fille Christiane est désoignée des blessures reçues au cours du bombardement du 13 mai.
- Les ouvriers espagnols de la « Firm Landa » ont abandonné presque totalité d'une journée de salaire.
- Pharmacies de service.** — Dimanche 28 mai (Pentecôte), pharmacie Baob, rue Marchadon, lundi 29 mai, pharmacie Arnaud, boulevard Montaigne.

Mort du capitaine Cougnard

Nous avons le vif regret d'annoncer la mort du capitaine Cougnard (médaillé militaire, palmes académiques), décédé en son domicile de la rue Périgord, à l'âge de 67 ans.

Depuis de longues années, le capitaine Cougnard commandait la compagnie des sapeurs-pompiers de Bergerac. On sait l'essor que cette compagnie a eue sous son commandement, qui la classe parmi les meilleures du Sud-Ouest.

Le capitaine Cougnard fut pendant un certain temps directeur urbain de la Compagnie Passive, mais la maladie apporta un arrêt à son activité et à son engagement.

Et la mort l'a efflévé à l'affection de sa famille de ses amis et camarades du corps des Sapeurs-Pompiers de Bergerac de la Société de Secours Mutuels des Sapeurs-Pompiers. Il emporta dans la tombe l'estime et les regrets de ses compatriotes.

Les obsèques furent célébrées jeudi 25 mai, à 15 heures, au milieu d'une assistance très nombreuse.

Nous exprimons à Madame veuve Cougnard, à ses enfants et à toute la famille nos bien sympathiques condoléances.

Obsèques.

— Lundi dernier, à 15 heures, une foule nombreuse accompagnait à sa dernière demeure M. Léonce Pommier, docteur-vétérinaire à Bergerac, décédé en son domicile du boulevard Maine-Biran, dans sa 63^e année.

Le défunt était le père de M. Georges Pommier, pharmacien, rue Sainte-Catherine.

Nous adressons à Mme veuve Pommier, à M. Georges Pommier, ainsi qu'à toute la famille, nos bien sincères condoléances.

Service des cartes d'alimentation.

— *AVIS de la Mairie :*

Attestations Catégorie T. — Ces attestations, après avoir été complétées, seront contrôlées à la Mairie, le 1^{er} au 15 juin, dernier délai. Elles devront porter la signature autographe de l'employeur ou de son représentant légal.

Présenter la carte d'alimentation et la carte ou le certificat de travail avec attestation.

Reception des fiches de demande en vue de l'établissement de la nouvelle carte d'alimentation (1^{re} tranche) — Ces fiches, complétées suivant les indications qui y sont mentionnées, devront être remises à la Mairie du 1^{er} au 15 juin, accompagnées :

1. De l'ancienne carte d'alimentation ;
2. Du livret de famille.

3. De l'une des pièces d'identité émises sur les fiches officielles.

Les cartes Catégorie T devront obligatoirement porter le visa du contrôle et la remise de la fiche de demande des consommateurs voudront bien se présenter dans l'ordre rigoureusement alphabétique établi ci-après :

- Jeu di 1^{er} juin, de A jusqu'à Bap.
 - Vendredi 2, de Bar jusqu'à Berth.
 - Samedi 3, de Berto jusqu'à Bori.
 - Lundi 5, de Borj jusqu'à By.
 - Mardi 6, de Ca jusqu'à Charp.
 - Mercredi 7, de Charq jusqu'à Conor.
 - Jeu di 8, de Conos jusqu'à Delad.
 - Vendredi 9, de Delaf jusqu'à Dra.
 - Samedi 10, de Dre à Dry et la lettre E.
 - Lundi 12, toute la lettre F.
 - Mardi 13, de Ga jusqu'à Gi.
 - Mercredi 14, de Gl jusqu'à Gy.
 - Jeu di 15, les lettres H et I.
- La période de renouvellement étant terminée, nous prions les consommateurs de se conformer strictement à nos instructions.

Succès. — Nous apprenons avec plaisir que notre compatriote, M. Raymond Chibzo, ancien élève de l'École de Santé militaire de Lyon, vient de soutenir brillamment sa thèse de docteur en médecine devant la Faculté de cette ville et a obtenu la mention *très bien avec échange*.

Nos vifs compliments au jeune docteur et à ses parents, Mme et M. Chibzo, instituteur honoraire, chevalier de la Légion d'honneur.

Trouvailles.

— Il a été trouvé :

Un bracelet métal blanc, par Mme Maussière, 69, avenue de Verdun.

Une broche, par Mlle Simon, demeurant à Caville.

Un sac à main de dame, par M. Schneider Georges, rue du Périgord (remis à sa propriétaire).

Un stylo, par Mme Valade, maison de retraite « La Madeleine ».

Un bracelet or avec plaque d'identité, par Mlle Biois Yolande, 9, rue J.-d'A.C.

Un sac à main de dame contenant une carte d'identité d'étrangère, par M. Sandler, route de Pombonne.

Un porte-monnaie contenant une certaine somme et différents papiers, par M. Coq Arthur, demeurant à Crour.

Foire aux bestiaux du 17 mai 1944.

— *Veaux de boucherie :* 16 amenés, 16 vendus, 15, 17 et 19 fr. le kilog poids vif.

Nourrisson : 1 amené et vendu au prix de 700 fr.

Bœufs et vaches de travail : 28 paires amenées, 4 paires vendues, de 30 000 à 65.000 fr. la paire.

Vaches laitières : 16 amenées, 5 vendues, de 15.000 à 22.000 fr. l'une.

Cours Professionnels.

— Le maire de Bergerac officier de la Légion d'honneur fait connaître qu'un examen de certificat d'aptitude professionnelle aura lieu à Bergerac pour l'arrondissement les 25, 26 et 27 mai prochain.

Les épreuves pratiques auront lieu le 25 mai aux Cours Professionnels, place Gambetta, pour : charpentiers, ébénistes, serruriers ; le 27 mai, au même endroit, auront lieu les épreuves pratiques pour les tourneurs, les ajusteurs, les mécaniciens.

Le 26 mai, auront lieu maison Perdoux, les épreuves écrites pour toutes ces professions. Se présenter à 7 h. 30 du matin, avec outillage pour chaque profession. Les candidats devront se munir de quel écrire et dessiner, et présenter un extrait de naissance sur papier libre.

Gala artistique de l'Orphelinat.

— Qui disait donc que le public bergeracois ne répondait plus à l'appel des organisateurs de spectacle ? Il est été difficile de loger une personne de plus dans la salle du théâtre, à l'occasion du grand gala artistique organisé par l'École d'Art Dramatique de Bergerac, au profit de l'Orphelinat. Cela prouve que les organisations antérieures de cette école si parfaitement réussies, ont été une très saine propagande et qu'elle obtient maintenant toute la faveur du public. Un spectacle varié avait été mis sur pied en ce jeudi de l'Ascension capable d'intéresser même les plus difficiles ; Sur un air de Chopin et Les Deux Pierrots ; puis Mlle Delrieux et son gracieux essaim de jeunes filles, Mlle Hansen et Josette Prioleau, les désopilants Mymyle et Tintin, l'orchestre dirigé par Mme Vincent-Rouanet furent longuement applaudis. Excellente mise en scène de M. Robert Vié. En un mot, brillante matinée artistique, qui fit bien augurer pour le prochain spectacle de l'École d'Art Dramatique : *Prisonnier de mon cœur*.

Etablissements classés (S.)

— Les chefs d'établissements de l'arrondissement de Bergerac classés « S. B. 1^{er} », sont invités à se faire connaître de toute urgence à l'Office du Travail de Bergerac, 2, boulevard Maine de Biran, en précisant le n° de la décision de classement.

Tribunal Correctionnel

Flagrants délits
Audience du 12 mai 1944

Pierre Lavignac, 87 ans, ouvrier agricole à Bergerac ; Le Nhu Cheuh, 28 ans, et Pham Choi, 39 ans, travailleurs indochinois, ont été placés sous mandat de dépôt, par M. le procureur de la République, pour vols. Le tribunal a confirmé le mandat.

DANS L'ARRONDISSEMENT

LES LÈCHES.

Vol de volaille. — Le 19 mai, la gendarmerie de La Force a arrêté le nommé Rouchonie Camille, 53 ans, facteur auxiliaire aux Lèches, qui avait volé une dinde au préjudice des époux Maumont, cultivateurs au hameau de Marsaroux.

Rouchonie a été mis à la disposition de M. le Procureur de la République à Bergerac.

LA FORCE.

Grand gala au profit des prisonniers. — Nous sommes heureux d'informer le public que le gala artistique de plein air prévu pour le 18 mai et qui, pour des raisons d'ordre matériel, n'avait pu avoir lieu, sera donné lundi 29 mai prochain.

Le Comité, ne négligeant rien, s'est assuré le concours de Mlle Delrieu et de son école de danse.

Dans un magnifique cadre de verdure, le public pourra applaudir les gracieuses ballerines et Mlle Delrieu elle-même dans ses évolutions artistiques.

Les spectateurs assisteront donc à un spectacle de choix, et nul doute que nombreuses seront les personnes qui se donneront rendez-vous à La Force pour cette fête.

En assistant à cette manifestation, vous montrerez votre esprit de solidarité envers nos infortunés camarades retenus encore derrière les barbelés.

Tous à La Force pour le lundi de Pentecôte.

A VENDRE A BERGERAC

1. Grande maison principale rue, comprenant rez-de-chaussée, 1^{er} et 2^e étage, 15 pièces, formant plusieurs logements, eau, gaz, élect., cour. Convendrait pour commerce.
 2. Maison 10 pièces, sur cave et cour, dont 2 pièces libres.
 3. Maison sur cave, rez-de-chaussée, 4 pièces et couloir, premier étage, 2 pièces et grenier, eau courante, gaz, élect., puits, pompe, jardin, 936 m².
 4. Maisons de commerce et plusieurs maisons, 3, 4, 5, 6, 8 pièces avec ou sans jardin.
 5. Hôtel-Café-Restaurant, grande licence (libre).
 6. Café centre ville, beau matériel, grande licence (libre).
 7. Une licence courtier en vins.
 8. Une gravière 7.400 m², bien située, bordure route.
- Agence BOURG, 45, avenue de Verdun, Bergerac. 387

Etat-civil de la ville de Bergerac

Naissances : Lugnat Elie, rue Falsandier ; Chimbeaud Pierrette, à la Brunetière ; Vivier Aune, place Bellegarde ; Frélat Nicole, rue des Fontaines ; Philippon Micheline, rue St-Martin ; Bernagot René, avenue Calmette.

Mariages : Rœhrig Ernest, clerc de notaire, de Bergerac, et Ariette Siméon, s. p. de Bergerac.

Marty Michel, ouvrier auxiliaire au chantier de jeunesse, de Bergerac, et Jacqueline Auzou, vendeuse, de Bergerac.

Bar Etis, ajusteur mécanicien, de La Force, et Anne-Marie Escarnaud, s. p. de Bergerac.

Décès : Nguyen Xuan Lu, avenue Calmette ; Délan Victorine, veuve Plerret, 88 ans, s. p., rus Valets ; Gavory Jean, 46 ans, représentant de commerce, rue de l'Intendance ; Pham Van Tac, 23 ans, avenue Calmette ; Pommier Lucien, 71 ans, docteur vétérinaire, boulev. Maine-de-Biran ; Beynel Philippe, 78 ans, ex-pâtissier, rue Rolland Garros ; Freyry Gustave, 64 ans, s. p., avenue Calmette ; Cougnard Pierre, 67 ans, capitaine commandant le Corps des Sapeurs-Pompiers, rue du Périgord ; Magnol Robert, enfant, rue Guizot.

REMERCIEMENTS

Additif rectificatif des faire part du convoi de M. Léonce Pommier.

Lire :
M. Georges Pommier, pharmacien, Mme et leur fille ; Mme Chantal.

Mme veuve Léonce Pommier ; M. Georges Pommier, pharmacien, Mme et leur fille ; M. et Mme André Rousseau et leur fils (Laforce), et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Léonce POMMIER

Docteur vétérinaire
ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

REMERCIEMENTS

Mme Jean Fayolle ; M. et Mme René Fayolle (boulanger) ; M. et Mme Henri Ardail ; M. et Mme Jacques Fayolle, et leur famille, remercient bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

Monsieur Jean FAYOLLE

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Pompes Funèbres Générales, Bergerac, Tél. 79.

REMERCIEMENTS

La famille Barbery remercie bien sincèrement toutes les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de leur fille

CHRISTIANE

ainsi que celles qui leur ont fait parvenir des marques de sympathie en cette douloureuse circonstance.

Les Sports

RUGBY

Les « Vétérans » ont joué pour les prisonniers

Jendi dernier, jour de l'Ascension, s'est joué, au Stade Philippe-Pétain, devant un public assez nombreux et souvent enthousiaste, le traditionnel match « Vétérans usbiestes » contre « Jeunes ». Le bénéfice de cette journée sportive, familiale peut-on dire, allait aux Prisonniers. Malgré des circonstances défavorables, cette rencontre ayant dû être différée on peut bien affirmer que le résultat dépasse toutes les espérances, puisque 10 300 francs furent encaissés à l'entrée, tandis que 3 000 francs de billets de la grande tombola en cours furent vendus dans les différentes enceintes du stade. Nous ne saurions donc trop nous réjouir de cet excellent succès et devons féliciter en même temps que remercier les organisateurs de cette journée sportive : Veillet-Lavallée, ancien prisonnier ; Pasquet, Bramerie, Jaffart, aidés par les « Vétérans » et le Comité directeur de l'U. S. B.

Deux équipes purent être constituées et furent opposées, en trois mi-temps, à l'équipe de Jeunes usbiestes. Ces derniers emlevèrent le gain du match par une marge réduite, mais avec un score à la bayonnaise : 43 points à 41. C'est dire combien les Jeunes durent se donner à fond devant la science et la fougue toute juvénile des Vétérans, dont la forme parfaitement mise au point créa une surprise pour tout le monde.

A l'issue du match, un vin d'honneur, qui réunissait une centaine de membres Vétérans, Anciens et équipiers de l'U. S. B., fut servi au Siège social. Par égard et en l'honneur des Anciens, M. Helliand, président de l'U. S. B., avait cédé la présidence de cette réunion au Docteur Simonnet, président d'honneur à vie. Celui-ci déclara toute sa joie de se retrouver au milieu des « Anciens » qui furent à ses côtés les artisans et les collaborateurs qui menèrent à bien, à l'époque, la lourde et écrasante responsabilité de la création du stade de P.quecailloux. Il se félicita aussi de se trouver au milieu des jeunes, qui continuent les traditions de leurs aînés en maintenant honorablement le fanion usbieste. Au nom des joueurs de l'équipe première, il remit à Fort, capitaine et entraîneur de l'U. S. B., dont il fit l'éloge, un souvenir, cadeau de ses coéquipiers. Il en remit également un autre à Belvès, de la part de ses camarades, et cela en reconnaissance du dévouement que celui-ci porte à ses coéquipiers. Le Docteur Simonnet félicita ces deux joueurs et se réjouit de ce geste de franche camaraderie et d'amitié.

Puis Ortigue, Robert Monseau et Marcel Fort, tour à tour, exaltèrent l'excellent esprit et l'amitié qui existe entre les anciens usbiestes et les jeunes, et chacun se félicita de la réussite de cette journée, dont la conclusion restera une bonne œuvre pour les prisonniers bergeracois.

Avant la clôture de cette réunion, M. Helliand demanda qu'une pensée soit adressée, dans une minute de recueillement, à tous les camarades prisonniers de l'U. S. B. et en particulier à Georges Lafont, qui pense souvent à ses camarades bergeracois.

La saison de rugby 1943-44 de l'U. S. B. s'est terminée dans une excellente ambiance, où vétérans et jeunes

rivalisèrent de bonne humeur et de sincère amitié. Malgré les événements et la sévérité des temps, l'âme de l'U. S. B. est plus que jamais vivante. Dans leurs stalags et leurs camps les absents seront heureux d'apprendre que la dernière journée de rugby de la saison s'est disputée en leur honneur et sous l'égide de leur souvenir

FOOTBALL

LA FORCE. — Dimanche prochain, 28 mai, aura lieu, sur le Stade municipal du Parc, une grande manifestation sportive qui débutera à 13 h. 30 par une exhibition de basket féminin et masculin. Ensuite aura lieu le match le plus attendu de la saison, c'est-à-dire : « Vieilles Gloires » de l'A. S. F. contre l'équipe première de l'A. S. F.

Les vétérans n'ont pas dit leur dernier mot, et les derniers entraînements laissent augurer bien des surprises.

Nous espérons que le public se rendra en foule au stade. Les plus difficiles auront satisfaction.

PRIX MODÈRE plusieurs enclos à vendre à la campagne. Propriété plaine, 2 hectares 80, prox. Bergerac. Bonnamy, 27, cours d'Alsace, à Bergerac. 382

A VENDRE beau poste T.S.F., ttes ondes, Urnes Sèvres, coupes cristal, pelle à tarte, sac cuir, poissonnière, maillot bains laine. Pech, professeur, rue Villeneuve. 383

ON DEMANDE vélos dame, état neuf, paierais bon prix Pech, prof. r. Villeneuve. 384

PERSONNEL féminin et jeunes débutants demandés d'urgence, pour fabrication de semelles bois. S'adresser à l'Office du Travail, Bergerac. (O.D.T., n° 804). 385

A VENDRE voiture d'enfant, marque Michelin. S'adr 108, rue Neuve. 386

A ÉCHANGER avec propriété ou à vendre, belle maison bien située, 9 pièces sur cave et sous-sol, jardin, grand garage, 2 sorties, eau courante, gaz, élect., téléph. Agence BOURG, 45, avenue de Verdun, Bergerac. 388

A VENDRE landau, état neuf, urgent. S'adr Feyry, rue Sévigné. 389

MÉNAGE domestiques agricoles, homme granger, connaissant la vigne, bons gages Bellevue, Lembras (Dgne). (O.D.T., n° 805). 390

MÉNAGE 2 ou 3 personnes, demandé pour vignoble, situé à Rosette Références exigées S'adr Au Dé d'Argent, Bergerac. (O.D.T., n° 806). 392

A VENDRE poste T.S.F. et voiture enfant. S'adr 108, rue Neuve. 393

DEMANDE femme 40-50 ans, même avec garçon 14 à 16 ans, pour soins basse-cour porcherie, tout près de Bergerac. S'adr n° 45, rue du Pont-St-Jean. (O.D.T., n° 804). 373

BELLE DEMEURE PÉRIGOURDINE parfait état, 7 p., garage, potager, parc, mobilier compris, libre. A 2 kil. canton vallée Dordogne, 850.000. Périgord Immobilier Calvaco (Dgne). Tél. 6. 374

A VENDRE bourg Saint-Capraise, maison 7 pièces, cave, grenier, jardin. Barse, à Creysse. 379

ÉCHANGE ruches, cadres vides, contre essaims. Man'y, Gardonne. Tél. 19. 378

A VENDRE matelas laine, chaudière Chappu, chauffage central. Visible samedi de 12 à 16 heures, 3, rue Merjier, Bergerac. 376

A VENDRE vélo homme, état neuf. S'adr Laibe, Bonneton, route de Bordeaux. Bergerac. 377

A V. métairie de 10 hect., plein rapport. Bâtiments parf. état, cheptels mort et vif. S'adresser à Dache, Sainte-Foy la-Grande. 378

BRUYÈRE à vendre, livraison à domicile par camion. Ecrite ou s'adresser Raoul Roumagère, à Maurens. Téléphone 6. 380

LICENCE de courtage en produits agricoles, à vendre. Mourlet, 21, rue des Carmes. 370

A VENDRE Issigeac, petite maison bordure route avec jardin. Galibert, immensibles, Issigeac. 337

POUR VENDRE OU ACHETER Maisons, propriétés terrains, fonds de commerce. Adressez-vous à l'Agence Bergeracoise, 21, rue des Carmes (place du Jardin-Public). Tél. 602. 274

PROPRIÉTÉS, maisons à vendre, dre à des prix raisonnables en ville ou à la campagne. Nombreuses affaires. Agence BONYAMY, cours d'Alsace, Bergerac. 205

A CÉDER à moitié profit, quelques truies pleines ou suivies de leurs petits et quelques gros porcelets. André Normand, Lansade, par Prigonrieux. 115

DEMANDE métayers, 2 personnes pour 8 septembre, pour propriété vigne et polyculture, 16 kil. Bergerac. Ecrire avec références : F. A. de Gérando, 46, rue du Pont-Saint-Jean. Bergerac. (O.D.T., n° 500) 366

2 DAMES sérieuses, cherchent place ensemble, cuisine, ménage, couture, campagne. Adresse 108, rue Neuve. 394

Direction des Domaines de Périgueux
(Téléphone 602)

Vente aux Enchères Publiques

I. A St-Médard-d'Excideuil, le 30 mai 1944
1 camion RENAULT A.D.H., 2 t. 5.
1 moto ROYAL ENFIELD.
1 moto TRIUMPH.

II. A Sainte-Astier, le 31 mai 1944.
1 touriste RENAULT K. Z. 14.

III. A Bergerac, le 1er juin 1944.
1 camionnette gazogène LATIL M.I.B., 1.000 kg.
1 camion gaz de ville RENAULT Y. F.A.B., 3 t. 5.

Notice sur demande.

Foudres, Demi-Muids Caves, Barriques
EN LIÈS BLANCHES ET ROUGES
Tonnellerie DE SA CONTE
Route de Pombonne, BERGERAC
Téléphone 608
Achète tartre blanc et rouge

Etudes de M^{rs} BOULIN, huissier à Bergerac, et FEYDY, commissaire-priseur à Bergerac

Vente aux Enchères Publiques

par suite de décès

Le jeudi 1^{er} juin 1944, à 11 heures, à Bergerac, place de la République (Garage Iratchet-Dubur), il sera procédé aux enchères publiques de l'Administration des Domaines

Une voiture automobile

conduite intérieure aérodynamique, 16 places, 18 cv., 8 cylindres, 1600 cc., lés sous le n° belge 360.231, appartenant à la succession vacante de M. Paul de HEUSCH, sujet belge, décédé le 15 octobre 1942.

Au comptant frais en sus.

Exposition jour et lieu de vente de 9 heures à midi, et pour renseignements s'adresser à M. de Domains, 88, rue Vallette, Feydy, commissaire-priseur.

Etude de M^{re} DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac (Dordogne)

Vente de Fonds de Commerce

Suivant acte reçu par M^{re} DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac, le quatre mai mil neuf cent quarante, enregistré à Bergerac le cinq mai mil neuf cent quarante, folio 43, n° 304,

Monsieur Arsène-René-Maurice marchand de bois, demeurant à Bergerac, rue Candillac, n° 28, a vendu à Madame Jeanne-Eva LANDROU, épouse de Monsieur Hypolithe Sabatier, demeurant à Tocane-Saint-Apre (Dordogne),

un fonds de commerce de charbon de bois de chauffage et de charbon de bois, exploité à Bergerac, au Candillac, n° 28, inscrit au registre du Bureau de Commerce de Bergerac au numéro 8.360, et comprenant le nom commercial, la clientèle et l'achalandage y attachés, et la professionnelle de négociant au n° 5.027, et le matériel.

L'entrée en jouissance a été faite le quatre mai mil neuf cent quarante.

L'insertion prévue par la loi au Bulletin Officiel du vingt-cinq mai mil neuf cent quarante.

Les oppositions seront reçues pendant vingt jours de la présente insertion au domicile élu, à Bergerac, chez M^{re} DENOIX de SAINT-MARC, notaire à Bergerac.

Pour deuxième avis.

DENOIX de SAINT-MARC

Chaussures de Limoges

58, Rue Neuve — R. BURÉ
Série pour la Classe
Série pour la Marche
Série pour l'Appartement
L'Administrateur-Général
R. TAILLANDIER